

Le 8 septembre 2020

**Déplacement de Virginijus Sinkevičius, Commissaire européen pour l'Environnement, les Affaires maritimes et la pêche en Normandie,**

**à Cherbourg-en-Cotentin**

**Virginijus Sinkevičius, Commissaire européen pour l'Environnement, les Affaires maritimes et la pêche s’est rendu à Cherbourg, mardi 8 septembre 2020 à l’invitation d’Hervé Morin, Président de la Région Normandie, afin, notamment, d’évoquer avec les pêcheurs notamment les dossiers du Brexit, du fonds européen FEAMP, de la qualité de l’eau de mer et la conchyliculture, la notion d’élevage indemne, les autorisations à produire et  la pisciculture.**

**Le fonds européen FEAMP**

Le FEAMP (Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche) est l’outil de mise en œuvre de la Politique Commune des Pêches de ce fait il est très important pour les professionnels. La fin du FEAMP actuel et la construction du FEAMP 2 sont des sujets stratégiques pour tous les secteurs concernés.

Dans le cadre du FEAMP,  la Normandie bénéficie d’une enveloppe régionalisée de 23,7  millions €, et se positionne comme la Région la plus avancée, avec une programmation qui s’achève en 2020. La programmation atteint 94 %, et 45 % sont désormais payés. Les crédits bénéficient à hauteur de 27 % au secteur de la pêche (6 millions €), 37 % à l’aquaculture (9 millions €), 21% pour la transformation/commercialisation (5 millions €), et 8 % pour le développement local mené par les acteurs locaux (2 millions €).

*« Je me réjouis de la venue du nouveau commissaire européen à la pêche, Virginijus Sinkevičius, qui a choisi la Normandie comme l’une des premières régions visitées****.*** *Le FEAMP a permis d’apporter des aides pour la pêche et la conchyliculture. Cette visite a une importance toute particulière pour nous. La Normandie est en France la 1ère région conchylicole, pour les coquillages de pêche, la production de saumons d’élevage, la 2ème région de pêche maritime. Le palmarès est éloquent. La pêche et la conchyliculture représente plus de 24 000 emplois directs et indirects**»* déclare Hervé Morin.

L’enveloppe française du FEAMP français est de 587 millions €.

**Le Brexit et ses conséquences pour les secteurs de la pêche et du mareyage**

Pour rappel, un No-Deal en Normandie impacterait près de 300 navires de pêche professionnelle (soit 51 % de la flotte) puisqu’ils pratiquent leurs activités au moins en partie dans les eaux du Royaume Uni et/ou des îles anglo-normandes. Certains navires hauturiers sont ainsi dépendants de l’accès à ces eaux pour plus 70 % de leur chiffre d’affaires. Les ports normands seront aussi très impactés par un Brexit sans accord : les navires britanniques débarquent régulièrement leur pêche dans nos ports, et la bonne survie économique des ports et des criées normandes est dépendante d’un gros volume d’apport de poissons qu’on trouve exclusivement dans les eaux du Royaume Uni.

*« La Région est à 100 % aux côtés des pêcheurs normands pour les soutenir dans la défense de leur activité, au moment où ils sont confrontés au risque d’un Brexit sans accord qui leur interdirait les eaux anglaises et ferait peser sur les côtes françaises un risque de surpêche insupportable, tant pour la ressource halieutique que pour l’économie de la pêche normande. Cette économie concerne 300 navires, 750 emplois directs et 2 250 emplois indirects. C’est pour eux que nous nous battons »* déclare Hervé Morin.

Un No-Deal impacterait directement les 300 navires normands qui pêchent régulièrement dans les eaux britanniques. Ceux-ci représentent 750 emplois directs et 2 250 emplois indirects. La fin de cette activité aurait par ailleurs des effets collatéraux, avec un report de l’effort de pêche dans les eaux françaises et un risque permanent de surpêche.

Les professionnels ont exprimé leurs craintes quant aux conséquences d’un No-Deal :

- Les reports de flottilles françaises mais aussi d’autres pays européens dans  la Manche, en particulier, la Manche Est, en cas de Brexit dur,

- La gestion harmonisée et durable de la ressource de la coquille Saint-Jacques normande échangée si vitale,

- L’accès aux eaux de Guernesey traité dans le cadre du Brexit.

- L’accès aux eaux de Jersey qui se fait hors champ des négociations avec le Brexit.

Dimitri Rogoff : Président du Comité régional de la Pêche et des élevages marins a déclaré : *« Nous avons aujourd’hui un seul vrai problème : le Brexit. La position de la commission, qui dit pas d’accord sur la pêche, pas d’accord du tout est une position qui nous convient. Mais nous sommes inquiets, alors que la pêche normande est une pêche qui se modernise et qui investit. »*

**La qualité de l’eau de mer et la conchyliculture**

La France est le premier producteur de coquillages en Europe.

Le secteur de la conchyliculture, dont la préoccupation principale est la qualité de l’eau de mer,  est  particulièrement inquiet des nouvelles recommandations de la Commission vis-à-vis de la quantification de norovirus. Pour les professionnels, les nouvelles directives vont non seulement  à l’encontre des données scientifiques connues mais vont également coûter très cher avec la mise en œuvre obligatoire des autocontrôles.

Il est donc vital pour la filière de disposer de nouveaux outils fiables et robustes pour améliorer la gestion du risque à NoV dans les coquillages.

Le projet Oxyvir piloté par des chercheurs normands financé depuis plusieurs années par la Région Normandie et par le FEAMP doit permettre de mettre au point un kit de détection de la virulence du NoV. La préoccupation principale des conchyliculteurs est liée à la qualité sanitaire et l’état écologique de l’eau de mer.

**La notion d’élevage indemne, les autorisations à produire et  la pisciculture**

La France est aujourd’hui le deuxième producteur européen de truites élevées en eau douce, avec près de 37 000 tonnes produites par an. La Région Normandie compte à elle seule plus de 100 entreprises piscicoles qui produisent essentiellement de la truite arc-en-ciel. Les maladies infectieuses représentent un des facteurs limitants les plus importants pour l’aquaculture, causant une perte estimée à 10 % de la production.

Une meilleure connaissance des contaminations et des virus responsables parait à ce jour indispensable, ainsi qu’une application par étape et un accompagnement des professionnels face à ce fléau

Les pisciculteurs ont donc, quant à eux, deux sujets majeurs : la notion d’élevage indemne et la difficulté à obtenir des autorisations à produire.

**Points de repères de la pêche et de l’aquaculture en Normandie**

**●**1ère région conchylicole (1ère région productrice d’huîtres avec 25 000 tonnes d’huîtres, 2nde région productrice de moules de bouchot avec 16 500 T, productions de palourdes et de coques) ; 3 500 emplois ; 130 millions d’euros de chiffre d’affaires

●2ème région de pêche maritime (628 bateaux ; 1/5ème des captures de pêche française, 61 000 tonnes de produits débarqués) ; 640 kms de côtes ; 2 208 marins ; 7 000 emplois induits ; 150 Millions d’euros de chiffre d’affaires;

●1ère région pour les coquillages de pêche (15 000 tonnes de coquilles St Jacques, 8 000 tonnes de bulots, 4 100 tonnes moules de pêche …) ;

Importante région de pêche à pied professionnelle (plus de 400 pêcheurs) ;

●1ère région de production de saumons d’élevage, de méduses, d’hippocampes ;

●Région française la plus diversifiée en aquaculture ;

●Plus de 24 000 emplois directs et indirects**.**

Virginijus Sinkevičius, et Hervé Morin se sont ensuite rendus à l’entreprise **GE LM Wind *à* Cherbourg-en-Cotentin,**usine de production de pales d’éoliennes.

La première pierre de l’usine de Cherbourg a été posée en mars 2017, marquant le début de la construction du site de production de 30.000 m2 sur un terrain de 11,5 hectares.

L'usine a pour vocation de fournir tous les clients du marché européen et mondial des pales d’éoliennes en mer et produit actuellement la pale la plus longue du monde jamais fabriquée, d’une taille de 107 mètres de longueur dédiée à l’éolienne en mer de GE, l’Haliade-X 12MW, la plus puissante au monde jamais construite.

La production des cinq pales prototypes a débutée en janvier 2019, et celles-ci ont été envoyées sur les sites de tests à Blyth en Angleterre, à Rotterdam en Hollande et Boston aux Etats-Unis, entre août et octobre 2019.

L’usine de pales d’éolienne à Cherbourg est idéalement située sur le port avec un accès direct à des infrastructures portuaires modernes et efficaces dotées de quais en eaux profondes.

Cette usine est une source d’emplois dans la région. Elle emploie actuellement plus de 300 employés et Développe un centre d’excellence dédié à la production de pales pour éoliennes en mer dans un marché en pleine croissance.

Contact presse : Emmanuelle Tirilly – emmanuelle.tirilly@normandie.fr - 02 31 06 98 85